



Assemblée générale

Distr. générale
26 janvier 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 137 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'observation
des Nations Unies en Géorgie**

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Par sa résolution 52/242 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 19 439 280 dollars (montant net : 18 452 580 dollars) pour la même période. En outre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donné son assentiment pour un engagement de dépenses d'un montant brut de 1 534 400 dollars (montant net : 1 426 600 dollars) dans une lettre datée du 11 décembre 1998, adressée au Secrétaire général par son président.

Le montant brut des dépenses pendant la période considérée s'est élevé à 20 516 000 dollars (montant net : 19 525 900 dollars), hors contributions volontaires en nature budgétisées pour une valeur de 1 147 000 dollars, soit un dépassement de crédit d'un montant brut de 1 076 720 dollars (montant net : 1 073 320 dollars).

Ce dépassement est imputable principalement à l'augmentation des ressources nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission sont énoncées au paragraphe 20 du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–8	3
II. Exécution du budget.	9–17	4
III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.	18–19	6
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-quatrième session	20	7
Annexes		
I. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : état récapitulatif.		8
II. Renseignements complémentaires sur les principaux écarts		10
III. Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		14
IV. Montants répartis et dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		15

I. Introduction

1. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993. Son mandat a été prorogé par des résolutions ultérieures, la dernière en date étant la résolution 1255 (1999) du 30 juillet 1999, par laquelle il a été prorogé pour une nouvelle période se terminant le 31 janvier 2000.

2. Le budget de la MONUG pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, présenté dans le rapport du Secrétaire général daté du 9 février 1998 (A/52/787) s'élevait à 20 743 400 dollars en chiffres bruts (montant net : 19 756 700 dollars), dont des contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 2 294 000 dollars. Il correspondait à un effectif de 135 observateurs militaires, 62 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 95 agents locaux. Au paragraphe 14 de son rapport du 31 mars 1998 (A/52/860/Add.2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 18 449 400 dollars (montant net : 17 462 700 dollars) pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

3. Par sa résolution 52/242 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 19 439 280 dollars (montant net : 18 452 580 dollars) pour le fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, dont un montant de 989 880 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

4. Dans une lettre adressée au Président du Comité consultatif, le Contrôleur a informé le Comité que des efforts vigoureux avaient été faits pour mieux assurer la sécurité du personnel de la MONUG, notamment par l'achat de 10 véhicules blindés supplémentaires d'un coût estimatif de 1,1 million de dollars. Cette mesure avait été recommandée par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 10 juin 1998 (S/1998/497) et approuvée par le Conseil dans une lettre datée du 10 juillet 1998 adressée au Secrétaire général par le Président (S/1998/633). Le Contrôleur avait alors donné pour instructions de s'efforcer au maximum de financer le coût des véhicules supplémentaires dans les limites du budget approuvé pour la MONUG pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

5. Le Contrôleur précisait que, dans un rapport ultérieur en date du 29 octobre 1998 (S/1998/1012), le Secrétaire général avait informé le Conseil de sécurité que de nouveaux incidents s'étaient produits dans la zone de la mission et avaient directement mis en danger le personnel de la MONUG. L'incident le plus grave concernait une embuscade dirigée contre un autocar appartenant à la Mission et à la suite de laquelle plusieurs militaires et fonctionnaires avaient été blessés. Le Secrétaire général avait donc proposé d'accroître sensiblement les effectifs du personnel de sécurité recruté sur le plan international, ainsi que l'appui logistique nécessaire, pour assurer la sécurité interne des installations de la Mission. Dans une déclaration datée du 25 novembre 1998 (S/PRST/1998/34), le Président du Conseil de sécurité avait déclaré que le Conseil de sécurité se félicitait des efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la sécurité de la MONUG.

6. Le Contrôleur faisait observer que, compte tenu de l'imputation du coût des véhicules sur le budget de la Mission et de la quote-part versée par la Mission pour le fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

(Italie), il ne serait pas possible de couvrir au moyen des crédits déjà ouverts les dépenses occasionnées par le recrutement de personnel de sécurité supplémentaire, d'autant que la MONUG était une petite mission dotée d'un budget modeste. Il demandait donc au Comité consultatif d'autoriser l'engagement d'un montant de 1 534 400 dollars au maximum en chiffres bruts (montant net : 1 426 600 dollars) pour le recrutement de personnel supplémentaire ainsi que le renforcement du soutien logistique connexe.

7. Le Comité consultatif a donné son agrément dans une lettre au Secrétaire général datée du 11 décembre 1998. Ce montant n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

8. On rappellera que, dans sa résolution 53/232 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, un crédit supplémentaire d'un montant brut de 290 200 dollars (montant net : 485 200 dollars). Toutefois, partant de l'hypothèse que ce montant supplémentaire pourrait être financé au moyen du solde non utilisé pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, l'Assemblée n'a pas mis ces montants en recouvrement auprès des États Membres. Dans la mesure où les dépenses effectuées pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 ont dépassé les montants ouverts par l'Assemblée pour cette même période, on a indiqué au paragraphe 20 du présent rapport les mesures à prendre pour la mise en recouvrement du montant supplémentaire considéré de 290 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 485 200 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.

II. Exécution du budget

9. Durant la période à l'examen, la MONUG a continué de fonctionner dans des conditions de sécurité extrêmement instables. Son personnel et ses avoirs ont été la cible d'actes de violence de la part de groupes armés. Comme on l'a indiqué plus haut, plusieurs incidents, qui ont mis en danger le personnel de la Mission, se sont produits et ont nécessité de modifier les plans d'opérations. En particulier, une secrétaire internationale a été assassinée à son domicile, des grenades ont été lancées à trois reprises dans l'enceinte du quartier général de la Mission à Soukhoumi, deux automobiles ont été détournées et un autocar clairement identifié comme appartenant à la Mission a été attaqué lors d'une embuscade au centre de Soukhoumi, le 21 septembre 1998. Au cours de ce dernier incident, un observateur militaire a été gravement blessé par les balles; il demeure en traitement, moyennant des dépenses médicales importantes.

10. Étant donné que la situation en matière de sécurité demeure précaire dans la zone de la mission, la MONUG a continué de revoir les dispositions prises à cet égard partout où elle déployait du personnel. À la suite de cet examen, des dispositions strictes ont été prises pour limiter la circulation des véhicules et du personnel durant la soirée, la réouverture des bases d'opérations a été différée et les avoirs de la MONUG ont été transférés à Zougdid, au lieu de Soukhoumi, comme il avait été prévu initialement. Principalement en raison de la fermeture des bases d'opérations, le nombre d'observateurs militaires déployés est demeuré inférieur à l'effectif autorisé de 135 personnes. En vue de renforcer la sécurité du personnel, les 10 véhicules blindés supplémentaires achetés ont été déployés, ce qui a porté à 25 le nombre des véhicules de ce type dans la zone de la mission. En outre, du personnel de sécurité

supplémentaire (17 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 37 agents locaux) a été déployé afin de mieux assurer la sécurité interne des installations de la Mission.

11. La fusillade du 21 septembre 1998 a incité un grand nombre de fonctionnaires à quitter la MONUG avant la date à laquelle leur affectation devait prendre fin et a également découragé d'autres fonctionnaires de rejoindre les rangs de la Mission. Il en est résulté des vacances de poste, en particulier durant les six premiers mois de la période considérée. Toutefois, cette situation a également permis de couvrir une grande partie des dépenses occasionnées par le déploiement du personnel supplémentaire de sécurité au moyen des crédits qui avaient été ouverts pour le personnel civil.

12. La décision de maintenir fermées les bases d'opérations et de restreindre la circulation a eu pour effet de réduire notablement le kilométrage parcouru par les véhicules de la MONUG, ce qui s'est traduit par d'importantes économies de carburant.

13. La création d'une nouvelle base de soutien logistique à Zougdidi a nécessité des ressources substantielles pour les travaux de rénovation, les frais de voyage et le recrutement d'aides temporaires. La création de cette installation ainsi que la poursuite des menaces qui pèsent sur la sécurité et le fait que la MONUG avait éprouvé des interférences dans le fonctionnement de ses transmissions radio ont précipité de très gros efforts de modernisation du système de transmissions de la Mission, ce qui a entraîné une augmentation notable des dépenses d'équipement.

14. Un autre élément qui s'est répercuté sur l'exécution du budget a été la décision prise par le Gouvernement suisse de retirer sa contribution volontaire en nature sous forme d'un avion à compter du 31 décembre 1998. En conséquence, la MONUG a été contrainte à affréter un avion en faisant appel aux ressources existantes afin de continuer à fournir un soutien opérationnel.

15. On peut donc constater que les modifications apportées aux plans d'opérations ont eu, directement et indirectement, des incidences notables sur l'exécution du budget et, en particulier, sur les dépenses non renouvelables, dont le montant a été porté de 1 018 000 dollars (montant inscrit au budget) à 2 984 200 dollars.

16. Enfin, afin de s'acquitter efficacement de son mandat, la MONUG a poursuivi une politique active d'acquisition d'avoirs excédentaires en provenance de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et d'autres missions de maintien de la paix de manière à améliorer les services fournis par ses soins. L'utilisation de ces avoirs supplémentaires, dont le montant est chiffré à 1,8 million de dollars, a permis, d'un côté, d'améliorer fortement la capacité de soutien logistique de la Mission, mais a entraîné par ailleurs un alourdissement considérable des frais de transport par rapport au montant inscrit au budget.

17. Six réunions du Conseil de coordination se sont tenues durant la période considérée. Ces réunions ont été financées principalement par les montants prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie.

III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

18. Comme il est indiqué au tableau 1, un crédit d'un montant brut de 19 439 280 dollars (montant net : 18 452 580 dollars) a été ouvert pour le fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le montant brut des dépenses pour la même période s'est établi à 20 516 000 dollars (montant net : 19 525 900 dollars), dont 2 298 900 dollars d'engagements non réglés. Le dépassement de crédit d'un montant brut de 1 076 720 dollars (montant net : 1 073 320 dollars) représente en chiffres bruts 5,5 % du crédit ouvert.

Tableau 1
Montant répartis et dépenses
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Écart</i>
Personnel militaire	4 761,0	3 479,5	1 281,5
Personnel civil	8 153,6	8 201,1	(47,5)
Dépenses opérationnelles	4 498,6	6 675,1	(2 176,5)
Autres programmes ^b	49,5	21,7	27,8
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	158,6	(158,6)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	989,9	989,9	–
Contributions du personnel	986,7	990,1	(3,4)
Total	19 439,3	20 516,0	(1 076,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	(986,7)	(990,1)	3,4
Total net	18 452,6	19 525,9	(1 073,3)
Contributions volontaires en nature budgétisées	1 147,0	1 147,0	–
Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–
Total des ressources	20 586,3	21 663,0	(1 076,7)

^a Dont des engagements non réglés d'un montant de 2 298 900 dollars.

^b À l'exclusion des dépenses du personnel.

19. Les renseignements concernant le déploiement des observateurs militaires et du personnel civil pendant la période considérée sont récapitulés au tableau 2 et sont présentés en détail à l'annexe III.

Tableau 2
Personnel civil et militaire : effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Effectifs déployés (moyenne)</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	135	99	27
Personnel international	62	56	10
Personnel local	95	93	3

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-quatrième session

20. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission des observateurs des Nations Unies en Géorgie sont les suivantes :

a) Mettre en recouvrement un montant brut de 290 200 dollars (montant net : 485 200 dollars) pour le fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, en sus du montant brut de 18 580 500 dollars (montant net : 17 582 100 dollars) déjà mis en recouvrement pour la même période conformément à la résolution 51/236 de l'Assemblée du 13 juin 1997;

b) Ouvrir un crédit supplémentaire de 1076 720 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 073 320 dollars) à imputer sur le montant brut de 1 534 400 dollars (montant net : 1 426 600 dollars) approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au titre des dispositions de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999;

c) Mettre en recouvrement auprès des États Membres le montant supplémentaire dont il est fait état à l'alinéa b) ci-dessus.

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : état récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
	Montants répartis ^a	Dépenses non renouvelables	Dépenses totales (y compris dépenses non renouvelables)	Écart
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	4 694,1	–	3 426,4	1 267,7
2. Contingents	13,8	–	–	13,8
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	13,1	–	13,1	–
b) Soutien autonome	–	–	–	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40,0	–	40,0	–
Total partiel (rubrique 3)	53,1	–	53,1	–
Total (catégorie I)	4 761,0	–	3 479,5	1 281,5
II. Personnel civil				
1. Police civile	–	–	–	–
2. Personnel international et personnel local	8 153,6	–	8 201,1	(47,5)
3. Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total (catégorie II)	8 153,6	–	8 201,1	(47,5)
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	621,4	271,9	641,5	(20,1)
2. Remise en état des infrastructures	30,0	46,5	46,5	(16,5)
3. Transports	1 435,1	1 596,2	2 336,1	(901,0)
4. Opérations aériennes	874,7	7,0	1 046,3	(171,6)
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	503,6	630,9	970,8	(467,2)
7. Matériel divers	415,5	431,7	541,2	(125,7)
8. Fournitures et services	515,1	–	879,2	(364,1)
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	103,2	–	213,5	(110,3)
Total partiel (rubrique 9)	103,2	–	213,5	(110,3)
Total (catégorie III)	4 498,6	2 984,2	6 675,1	(2 176,5)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
	Montants répartis ^a	Dépenses non renouvelables	Dépenses totales (y compris dépenses non renouvelables)	Écart
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	22,5	–	6,1	16,4
3. Programmes de formation	27,0	–	15,6	11,4
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total (catégorie IV)	49,5	–	21,7	27,8
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–	158,6	(158,6)
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	989,9	–	989,9	–
VII. Contributions du personnel	986,7	–	990,1	(3,4)
Total brut (catégories I à VII)	19 439,3	2 984,2	20 516,0	(1 076,7)
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(986,7)	–	(990,1)	3,4
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	18 452,6	2 984,2	19 525,9	(1 073,3)
Total net (catégories I à VIII)	1 147,0	–	1 147,0	–
X. Contributions en nature non budgétisées	–	–	–	–
Total des ressources	20 586,3	2 984,2	21 663,0	(1 076,7)

^a Les chiffres ont été calculés sur la base du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/242.

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les principaux écarts

Personnel militaire

Montant réparti : 4 761 000 dollars; dépenses : 3 479 500 dollars; écart : 1 281 500 dollars

1. Le solde non utilisé de 1 281 500 dollars s'explique par le fait que les dépenses afférentes aux observateurs militaires (1 267 700 dollars) et aux contingents (13 800 dollars) ont été inférieures aux prévisions.

Observateurs militaires

Montant réparti : 4 694 100 dollars; dépenses : 3 426 400 dollars; écart : 1 267 700 dollars

2. Le solde non utilisé à cette rubrique tient principalement aux décisions de ne pas procéder à un déploiement intégral des observateurs militaires et de ne pas rouvrir les bases d'opérations. Par suite des conditions de sécurité instables, 99 observateurs ont été déployés par mois en moyenne, contre un effectif autorisé de 135.

Contingents

Montant réparti : 13 800 dollars; dépenses : néant; écart : 13 800 dollars

3. Le montant prévu devait permettre d'acheter des boîtes de ration qui seraient tenues en réserve pour être utilisées par la Mission en cas d'urgence. Les stocks existants ont été suffisants et leur durée de conservation n'a pas été dépassée.

Personnel civil

Montant réparti : 8 153 600 dollars; dépenses : 8 201 100 dollars; écart : (47 500 dollars)

4. Le taux mensuel moyen de vacance de postes s'est établi à 10 % pour le personnel international et à 3 % pour le personnel local. Le dépassement de 47 500 dollars est imputable principalement aux dépenses liées au déploiement de 54 membres supplémentaires du personnel de sécurité civile (17 fonctionnaires internationaux et 37 agents locaux) ainsi qu'au recrutement de personnel local supplémentaire à l'occasion du déménagement de la base de soutien logistique de Pitunda à Zougdidi. Il a été possible de financer la majeure partie de ces dépenses au moyen des crédits déjà ouverts en raison du taux élevé de vacance de postes du personnel international tenant à la situation précaire en matière de sécurité.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 4 498 600 dollars; dépenses : 6 675 100 dollars; écart : (2 176 500 dollars)

5. Les dépenses supplémentaires à ce titre sont imputables à l'augmentation des dépenses effectuées aux rubriques locaux/hébergement (20 100 dollars), remise en état des infrastructures (16 500 dollars), transports (901 000 dollars), opérations aériennes (171 600 dollars), transmissions (467 200 dollars), matériel divers (125 700 dollars), fournitures et services (364 100 dollars) et fret (110 300 dollars).

Remise en état des infrastructures

Montant réparti : 30 000 dollars; dépenses : 46 500 dollars; écart : (16 500 dollars)

6. L'augmentation des dépenses est principalement imputable au fait que le coût effectif de la réparation des ponts a été plus élevé que prévu.

Transports

Montant réparti : 1 435 100 dollars; dépenses : 2 336 100 dollars; écart : (901 000 dollars)

7. Les dépenses supplémentaires à cette rubrique sont directement imputables à la nécessité d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel et des installations de la MONUG. On a dû en effet acheter 10 véhicules blindés supplémentaires et d'autres véhicules de transport destinés au personnel de sécurité supplémentaire, ainsi qu'il est expliqué aux paragraphes 4 et 6 du rapport même.

Opérations aériennes

Montant réparti : 874 700 dollars; dépenses : 1 046 300 dollars; écart : (171 600 dollars)

8. Les dépenses supplémentaires à cette rubrique correspondent principalement au coût de l'affrètement d'un nouvel avion par suite du retrait, le 31 décembre 1998, de l'avion qui était précédemment mis à la disposition de la Mission à titre de contribution volontaire en nature.

Transmissions

Montant réparti : 503 600 dollars; dépenses : 970 800 dollars; écart : (467 200 dollars)

9. Les dépenses supplémentaires à cette rubrique ont été occasionnées par plusieurs besoins opérationnels urgents. Il a fallu notamment se procurer un standard compatible an 2000 (122 909 dollars) des multiplexeurs/modems (224 079 dollars) et des liaisons hertziennes numériques (88 765 dollars). Ces achats ont permis de remplacer le matériel obsolète, d'améliorer les installations existantes et d'assurer une connexion avec la nouvelle base logistique de Zougidi.

Matériel divers

Montant réparti : 415 500 dollars; dépenses : 541 200 dollars; écart : (125 700 dollars)

10. Les dépenses supplémentaires de 125 700 dollars à cette rubrique ont été occasionnées par l'achat de mobilier et de matériel de bureau, notamment des meubles de classement, de nouveaux photocopieurs et télécopieurs dans certains emplacements et des coffres-forts pour améliorer la sécurité des avoirs liquides et fournir des installations permettant de stocker les armes du personnel de sécurité nouvellement recruté. Ce montant comprend également 79 300 dollars pour l'achat d'ordinateurs parés pour le passage à l'an 2000. On avait par erreur fait état initialement de 65 ordinateurs de table et de 30 ordinateurs portatifs qui n'étaient pas compatibles an 2000, alors qu'en définitive, ce nombre a été de 96 ordinateurs de table et 42 ordinateurs portatifs.

Fournitures et services

Montant réparti : 515 100 dollars; dépenses : 879 200 dollars; écart : (364 100 dollars)

11. Les dépenses supplémentaires à cette rubrique tiennent principalement aux frais médicaux occasionnés par les soins dispensés à un observateur militaire qui avait été blessé lors de l'attaque commise contre un autocar de la MONUG le 21 septembre 1998. L'intéressé demeure en traitement.

Fret aérien et de surface

Montant réparti : 103 200 dollars; dépenses : 213 500 dollars; écart : (110 300 dollars)

12. Les dépenses supplémentaires à cette rubrique ont été occasionnées par le transport de matériel et de véhicules en provenance de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

Autres programmes

Montant réparti : 49 500 dollars; dépenses : 21 700 dollars; écart : 27 800 dollars

13. Le solde non utilisé est imputable aux programmes d'information et de formation.

Programmes d'information

Montant réparti : 22 500 dollars; dépenses : 6 100 dollars; écart : 16 400 dollars

14. Les activités à cette rubrique ont été limitées du fait qu'aucun spécialiste de l'information n'a été déployé durant la période considérée.

Programmes de formation

Montant réparti : 27 000 dollars; dépenses : 15 600 dollars; écart : 11 400 dollars

15. Moins de programmes de formation que prévu ont été exécutés par la Mission du fait qu'un certain nombre de postes sont demeurés vacants.

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Montant réparti : néant; dépenses : 158 600 dollars; écart : (158 600 dollars)

16. Les dépenses de 158 600 dollars représentent la quote-part versée par la Mission pour le fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pendant la période considérée, conformément à la résolution 52/1 B de l'Assemblée générale du 26 juin 1998.

Annexe III

**Déploiement prévu et déploiement effectif
du personnel militaire et civil pendant
la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999**

Annexe IV

**Montants répartis et dépenses pour la période
du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999**